

Expositions temporaires

Protocole de location de la salle des Halles

Caractéristiques de la salle

- 3 entrées
- Surface 110 m²
- Longueur de cimaises : 22 mètres
- Cimaises (environ 30)

Matériel disponible

- Tables
- Chaises
- Panneaux blancs
- Socles : 5
- Evier, frigo

Tarification journalière

- 55.50 € par jour juillet et août
- 45 € vacances scolaires (Académie Rennes et Paris)
- 35 € reste de l'année

Règlementation

Pour toute demande, envoyer un dossier de candidature avant le 16 décembre comprenant : **un CV artistique, un dossier de presse, les techniques et supports utilisés, un porte-folio, les dimensions des œuvres**.

Chaque dossier est étudié lors de la commission de coordination des expositions temporaires courant janvier (la municipalité se réservant la décision finale) et la décision est notifiée début février.

Tout dossier incomplet sera non traité.

Celle-ci est prise dans les meilleurs délais et au plus tard **début février** pour les expositions estivales.

A noter, en juillet et août, la salle est disponible une semaine, du jeudi au mercredi, le reste de l'année, les périodes peuvent varier (de quelques jours à plusieurs semaines).

Pour information, l'artiste amateur doit à l'issue de sa première vente se déclarer auprès de l'administration fiscale.

Un forfait de 90 € pourra être facturé (tarif voté pour 2019 et révisable chaque année) à toutes personnes ne respectant pas le lieu. En effet, la salle doit être rendue propre (ménage) et en état de marche (matériel technique). Un nécessaire de nettoyage (balai, serpillière, produits) est mis à disposition.

Il est formellement interdit de faire des trous dans les murs, sauf autorisation exceptionnelle de la mairie et remise en état.

Bulletin de candidature à renvoyer :

Mairie de Saint-Briac

Service communication

Place Tony Vaccaro

35 800 Saint-Briac sur Mer

Contact à la mairie : Nina Péchaire, animation@saintbriac.fr

Informations de l'exposant :

Nom - Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Site Internet :

Souhaite exposer en binôme avec :

N° d'inscription à la maison des artistes ou organisme responsable :

N° SIRET :

N° APE :

Format des œuvres (obligatoire) :

.....

Valeur des œuvres (indiquer le prix de vente minimum et maximum) :

Souhaite exposer dans la salle des Halles selon le protocole ci-dessus, **à la période suivante** :

.....

Ceci est mon activité principale :

Oui

Non

Si non, préciser :

En matière d'assurances, renonce à tout recours et décharge la municipalité de toute responsabilité concernant les œuvres exposées.

Fait à

Signature

Le.....